



# SAINT-MICHEL

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE  
DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 10 décembre 2024, à 19 h30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale, à Saint-Michel, le conseil municipal de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

**Projet d'agrandissement du CPE Jardin Fleuri sur le lot vacant numéro 6 991 214 (chemin Rhéaume - Zone CH-3).**

La demande vise à autoriser et à reconnaître conforme l'agrandissement du CPE Jardin Fleuri situé sur le chemin Rhéaume afin d'offrir des places supplémentaires pour les enfants de moins de 5 ans. Le plan d'agrandissement du bâtiment a soulevé les éléments de non-conformité ci-dessous :

1. La largeur minimale d'une allée d'accès est mesurée à 5.60 mètres au lieu de 6,5 mètres prescrit à l'article 259 du règlement de zonage numéro 2022-301.
2. Le pourcentage d'espace vert qui doit être à 50 % de la superficie de la cour avant, alors que le plan propose un espace vert de moins de 10% et le reste aménagé en aire de stationnement et allée.
3. Le nombre de case de stationnement pour personne à mobilité réduite est à un (1), alors que le règlement exige deux cases.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 27 novembre 2024.

*(s) Caroline Provost* \_\_\_\_\_

Caroline Provost

Greffière-trésorière adjointe